



Distr. GENERALE

UNIDO/IDB.1/6/Corr.1
29 octobre 1985

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

RAPPORT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION
(PREMIERE PARTIE)
13-17 août 1985

Rectificatif

Annexe I, IDB.1/Dec.4

Alinéa a), lignes 1 et 2

Remplacer "Comité chargé des négociations avec l'Organisation des Nations Unies" par "Comité chargé de négocier un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI"

Note de bas de page b), lignes 1 et 2

Remplacer "Comité chargé des négociations avec l'Organisation des Nations Unies" par "Comité chargé de négocier un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI"

V.85-32697 2412A

Distr.: 1 novembre 1985



Distr. GENERALE

UNIDO/IDB.1/6*
28 août 1985

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

RAPPORT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION (PREMIERE PARTIE)
13-17 AOUT 1985

* Le présent rapport et le rapport du Conseil sur les travaux de la reprise de sa première session seront ultérieurement publiés en un seul volume.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 2	3
<u>Chapitre</u>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE	3 - 16	3
II. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL	17 - 18	5
III. ACCORD CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ONUDI EN TANT QU'INSTITUTION SPECIALISEE	19	6
IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA DEUXIEME PARTIE DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL	20	6
V. ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE PARTIE ET SUSPENSION DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL	21 - 22	6
<u>Annexes</u>		
I. Décisions adoptées par le Conseil du développement industriel au cours de sa première session (première partie)		7
II. Documents présentés au Conseil du développement industriel à sa première session (première partie)		12

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de la première partie de sa première session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Ce rapport est complété par les comptes rendus analytiques des séances du Conseil, qui décrivent en détail les travaux.

2. Les décisions ci-après du Conseil, reproduites dans l'annexe I, sont soumises à la Conférence pour suite à donner 1/ :

- IDB.1/Dec.2 Recommandation d'un candidat aux fonctions de Directeur général
- IDB.1/Dec.3 Ordre du jour provisoire et date de la deuxième partie de la première session du Conseil du développement industriel
- IDB.1/Dec.4 Constitution d'un comité chargé de négocier un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI
- IDB.1/Dec.5 Application provisoire de l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

3. La première partie de la première session du Conseil de la nouvelle ONUDI a eu lieu au Centre des congrès de la Hofburg, à Vienne, du 13 au 17 août 1985 (5 séances plénières - voir documents UNIDO/IDB.1/SR.1, 4 et 5)2/.

A. Composition et participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malawi, Maurice, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zaïre, Zambie.

1/ Des décisions énumérées au paragraphe 2 ont été examinées par la Conférence à sa 3ème séance plénière, le 17 août 1985.

2/ Les séances ci-après n'ont pas fait l'objet de comptes rendus analytiques : deuxième partie (privée) de la première séance plénière, deuxième et troisième séances (privées) et première partie (privée) de la quatrième séance.

5. Les 57 autres Etats membres de l'ONUDI ci-après ont aussi participé à la session : Afghanistan, Algérie, Angola, Barbade, Bénin, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Danemark, Ethiopie, Finlande, Gabon, Guatemala, Guinée, Honduras, Iran, République islamique d', Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pays-Bas, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zimbabwe.

6. Les sept Etats ci-après étaient représentés par des observateurs : Albanie, Bahreïn, Costa Rica, Mozambique, Qatar, Saint-Siège, Suriname, Swaziland.

7. L'Organisation de libération de la Palestine était représentée par un observateur.

8. Les entités ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentées : le Secrétaire général, le Cabinet du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement.

9. Les institutions spécialisées et apparentées suivantes étaient représentées : Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

10. Les autres organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Communauté économique européenne, Ligue des Etats arabes, Organisation de l'unité africaine.

11. La première partie de la première session du Conseil s'est tenue dans le cadre de la première partie de la première session de la Conférence, laquelle a eu lieu à Vienne du 12 au 17 août 1985. On trouvera les noms des participants à la session du Conseil dans la liste des participants à la Conférence (UNIDO/GC.1/INF.2/Rev.2).

B. Ouverture de la session

12. La première session du Conseil du développement industriel a été ouverte par le Président de la première session de la Conférence générale, M. Endre G. Iván (Hongrie).

C. Bureau de la première session

13. Conformément à l'article 25 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil a élu par acclamation M. E.M. Roethlisberger (Suisse) président, MM. G. Mazorra Hernández (Cuba), J.R. Hiremath (Inde) et S. Przygodzki (Pologne) vice-présidents et M. G.L. Ouattara (Côte d'Ivoire) rapporteur.

D. Ordre du jour de la première partie de la première session

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la première session du Conseil
 2. Election du Président
 3. Adoption de l'ordre du jour de la première partie de la première session du Conseil
 4. Adoption du règlement intérieur
 5. Election des membres du bureau autres que le Président
 6. Pouvoirs des représentants des membres du Conseil
 7. Recommandation d'un candidat aux fonctions de Directeur général
 8. Accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée
 9. Ordre du jour provisoire et date de la deuxième partie de la première session du Conseil
 10. Adoption du rapport du Conseil sur les travaux de la première partie de sa première session
 11. Suspension de la première session du Conseil.

E. Règlement intérieur

15. Le Conseil a examiné le projet de règlement intérieur provisoire figurant à l'annexe I du document UNIDO/IDB.1/2 et Corr.2, ainsi que les modifications figurant dans le document de séance UNIDO/IDB.1/CRP-1 et l'a adopté en tant que règlement intérieur provisoire (voir Annexe I, décision IDB.1/Dec.1).

F. Pouvoirs des représentants des membres

16. Le règlement intérieur provisoire adopté par le Conseil ne contenant aucune disposition relative aux pouvoirs, le Conseil n'a pas jugé utile d'examiner cette question (voir IDB.1/SR.1, par. 17).

II. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AUX FONCTIONS
DE DIRECTEUR GENERAL

17. Conformément à l'article 60 bis du règlement intérieur provisoire, le Conseil a examiné en séance privée les candidatures ci-après au poste de directeur général :

- M. Adebayo Adedeji (Nigéria)
- M. Jorge Eduardo Navarrete (Mexique)
- M. Domingo L. Siazon, Jr. (Philippines)

18. A l'issue des opérations de vote en séances privées, le Conseil a adopté la décision IDB.1/Dec.2 pour présentation à la Conférence générale (voir annexe I).

III. ACCORD CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET L'ONUDI EN TANT QU'INSTITUTION SPECIALISEE

19. Après avoir examiné un projet de décision présenté oralement par le Président (UNIDO/IDB.1/SR.4, par. 3) ainsi qu'un projet de décision figurant au paragraphe B de l'annexe II du document UNIDO/IDB.1/3 relatif à la conclusion d'un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée, le Conseil a adopté les décisions IDB.1/Dec.4 et Dec.5 (voir annexe I).

IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA DEUXIEME PARTIE
DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL

20. Après avoir examiné l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de sa première session (UNIDO/IDB.1/4), le Conseil a adopté la décision IDB.1/Dec.3 concernant l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la première session du Conseil ainsi que la date de la deuxième partie de la première session (voir annexe I).

V. ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE PARTIE DE LA PREMIERE SESSION
DU CONSEIL ET SUSPENSION DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL

21. A sa 5ème séance plénière, le 17 août, le Conseil a adopté l'ensemble du rapport sur les travaux de la première partie de sa première session, étant entendu qu'il incomberait au rapporteur d'en établir la version définitive.

22. La première session du Conseil a été suspendue à 10 h 30 le 17 août 1985.

Annexe IDECISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
A SA PREMIÈRE SESSION (PREMIÈRE PARTIE)

<u>Table des matières</u>		<u>Page</u>
ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (point 4 de l'ordre du jour)		
IDB.1/Dec.1	Règlement intérieur (UNIDO/IDB.1/SR.1, par. 9 et 10 et SR.4, par. 1 et 2)	8
RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL (point 7 de l'ordre du jour)		
IDB.1/Dec.2	Recommandation d'un candidat aux fonctions de directeur général	8
ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL (point 9 de l'ordre du jour)		
IDB.1/Dec.3	Ordre du jour provisoire et date de la deuxième partie de la première session du Conseil du développement industriel (UNIDO/IDB.1/SR.4, par. 17 à 22)	9
ACCORD CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ONUDI EN TANT QU'INSTITUTION SPÉCIALISÉE (point 8 de l'ordre du jour)		
IDB.1/Dec.4	Création d'un comité chargé de négocier un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI (UNIDO/IDB.1/SR.4, par. 3 à 16 et SR.5, par. 1 à 15)	10
IDB.1/Dec.5	Application provisoire de l'accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI (UNIDO/IDB.1/SR.5, par. 1 à 19)	11

Note : Les débats portant sur l'adoption de chaque décision sont décrits dans les comptes rendus analytiques mentionnés ci-dessus.

IDB.1/Dec.1 REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil du développement industriel a adopté comme règlement intérieur provisoire de la première partie de sa première session le projet figurant à l'annexe I du document UNIDO/IDB.1/2, avec les modifications reproduites dans le document UNIDO/IDB.1/CRP.1.

Le Conseil a décidé que son règlement intérieur provisoire serait examiné plus avant par les membres du Conseil représentés à Vienne, sous la présidence du représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONUDI a/, agissant au nom du Président du Conseil, qui ferait rapport sur cette question au Conseil lors de la deuxième partie de sa première session.

lère et 4ème séances plénières
13 et 16 août 1985

IDB/1/Dec.2 RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AUX
FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil du développement industriel, agissant conformément au paragraphe 2 de l'article II de l'Acte constitutif de l'ONUDI a recommandé à la Conférence générale la nomination de M. Domingo L. Siazon Jr en tant que directeur général de l'ONUDI pour la période à compter du 1er septembre 1985 au plus tard jusqu'à la date qui sera fixée par la Conférence générale à sa troisième session ordinaire pour l'entrée en fonction du Directeur général qui sera désigné à cette session.

Le Conseil a en outre recommandé que le traitement et l'indemnité de poste du Directeur général soient fixés à des niveaux correspondant au traitement et à l'indemnité de poste des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies. Le Directeur général devrait aussi bénéficier des indemnités et prestations, y compris les prestations de sécurité sociale et les indemnités versées à la cessation de services, auxquelles un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI aurait droit conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations n'ait pas déjà été couvert par d'autres dispositions de la nomination.

Le Conseil a aussi recommandé à la Conférence de prier le Comité des programmes et des budgets de formuler, à sa première session, des propositions qui seraient présentées au Conseil et à la Conférence dans le cadre de l'examen du budget ordinaire pour 1986-1987, concernant des niveaux appropriés d'indemnité de représentation, d'allocation de logement pour le Directeur général, payables rétroactivement à compter de la date à laquelle il aurait pris ses fonctions.

4ème séance plénière
16 août 1985

a/ En tant qu'organe du système des Nations Unies.

IDB.1/Dec.3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA
DEUXIEME PARTIE DE LA PREMIERE SESSION
DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Ouverture de la deuxième partie de la première session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Examen du règlement intérieur provisoire.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Barème des quotes-parts des Etats membres;
 - b) Programmes et budget, 1986-1987;
 - c) Nombre et répartition géographique des directeurs généraux adjoints;
 - d) Règlement financier;
 - e) Fonds de développement industriel;
 - f) Création d'un fonds de roulement;
 - g) Désignation des commissaires aux comptes.
5. Questions relatives au personnel :
 - a) Statut du personnel;
 - b) Participation de l'ONUDI à la Commission de la fonction publique internationale;
 - c) Participation de l'ONUDI à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
 - d) Participation de l'ONUDI à un tribunal administratif.
6. Autres questions administratives :
 - a) Transfert à l'ONUDI d'avoirs de l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Participation de l'ONUDI au Corps commun d'inspection.
7. Accord établissant les relations avec l'Organisation des Nations Unies.
8. Accord entre l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement.
9. Accord de base type établissant la coopération entre les gouvernements et l'ONUDI.
10. Directives concernant les relations de l'ONUDI avec :
 - a) les organisations intergouvernementales;
 - b) les organisations non gouvernementales;
 - c) les organisations gouvernementales et autres.
11. Accord de siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche.
12. Annexe concernant l'ONUDI à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.
13. Informations fournies par les Etats membres sur leurs activités liées aux travaux de l'Organisation.

14. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la première session de la Conférence générale.
15. Ordre du jour provisoire et date de la deuxième session du Conseil.
16. Adoption du rapport de la deuxième partie de la première session.
17. Clôture de la première session.

Le Conseil a décidé de renvoyer la question de la date de la deuxième partie de sa première session à l'examen de la Conférence générale.

4ème séance plénière
16 août 1985

IDB.1/Dec.4 CREATION D'UN COMITE CHARGE DE NEGOCIER
UN ACCORD CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

a) A décidé de constituer un comité chargé des négociations avec l'Organisation des Nations Unies, dont les membres seraient désignés par le Président du Conseil du développement industriel après des consultations appropriées et compte tenu du principe d'une répartition géographique équitable b/;

b) A prié le Comité d'examiner le projet d'accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI, joint au document d'information UNIDO/IDB.1/3 établi par le Secrétariat de l'Organisation et, soit de l'approuver, soit de le réviser, puis de faire en sorte qu'il soit communiqué par le Directeur général de l'ONUDI au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de sa soumission au Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales constitué par le Conseil économique et social;

c) A autorisé le Comité constitué par le Conseil à négocier avec le Comité du Conseil économique et social en vue de convenir dès que possible du texte de l'Accord concernant les relations;

b/ Le Conseil a décidé que le Comité chargé des négociations avec l'Organisation des Nations Unies comprendrait 24 membres répartis comme suit : 6 choisis parmi les Etats Membres africains de l'Organisation figurant dans la liste A de l'annexe I de l'Acte constitutif (voir document UNIDO/GC.1/3 et Add.1/Rev.2), 5 choisis parmi les Etats asiatiques figurant dans la même liste, 7 des Etats de la liste B, 4 de la liste C et 2 de la liste D.

Le Comité est constitué des 24 membres ci-après : Autriche, Chili, Chine, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Pérou, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre.

d) A prié le Comité constitué par le Conseil de faire rapport au Conseil au début de la reprise de sa première session;

e) A décidé d'inscrire la question de la conclusion d'un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI à l'ordre du jour provisoire de la reprise de sa première session.

5ème séance plénière
17 août 1985

IDB.1/Dec.5 APPLICATION PROVISoire DE L'ACCORD CONCERNANT
LES RELATIONS ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ONUDI

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de décision suivant :

"La Conférence générale décide d'autoriser le Conseil du développement industriel à approuver l'application provisoire par l'ONUDI de l'accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI, si nécessaire, et dans l'attente de son approbation par la Conférence."

5ème séance plénière
17 août 1985

Annexe IIDOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
A SA PREMIERE SESSION (PREMIERE PARTIE)

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre du document</u>
UNIDO/IDB.1/1/Rev.1	3	Ordre du jour
UNIDO/IDB.1/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
UNIDO/IDB.1/2 et Corr.1	4	Projet de règlement intérieur provisoire du Conseil du développement industriel
UNIDO/IDB.1/3 et Add.1	8	Conclusion d'un accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNIDO/IDB.1/4	9	Projet d'ordre du jour provisoire pour la deuxième partie de la première session du Conseil du développement industriel
	* * *	
UNIDO/IDB.1/CRP-1	4	Projet de règlement intérieur provisoire du Conseil du développement industriel (UNIDO/IDB.1/2, annexe I). Modifications convenues lors de la réunion officieuse intergroupes à composition non limitée sur l'organisation de la première session de la Conférence générale.
UNIDO/IDB.1/CRP-2	7	Note d'information du Secrétariat. Point 7 de l'ordre du jour : recommandation d'un candidat aux fonctions de directeur général.